

*C'est sa première rentrée à l'école maternelle...*



*Livret d'accueil, année scolaire 2013-2014*

Ecole maternelle Auron Fernault  
Cour Saint François 18000 BOURGES



n°



s@ac-orleans-tours.fr



Madame, Monsieur,

Nous souhaitons à travers ce livret vous permettre de mieux connaître l'établissement scolaire et les personnes qui vont accueillir votre enfant afin que, le jour de la rentrée, ayant tenté de répondre à toutes les questions que vous vous posiez, vous puissiez nous le confier le plus sereinement possible.

L'entrée à l'école maternelle est un événement important dans la vie d'un enfant et tout aussi important dans celle de ses parents. L'enfant va connaître une double expérience, celle de la séparation familiale et celle de l'entrée dans un univers collectif inconnu, avec des règles de vie nouvelles à respecter. Il est donc primordial que chacun s'y prépare.

L'enfant qui devient élève en classe, va rester un enfant dans sa famille ; Il est important de percevoir la complémentarité des rôles éducatifs entre l'école et la famille. Souvent une période d'adaptation est nécessaire, elle est plus ou moins longue. Sachez qu'un enfant ne se sentira en sécurité à l'école que si ses parents se sentent eux-mêmes sécurisés de l'y mettre.

Bonne rentrée à tous !

## Qu'est-ce que l'école maternelle ?

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie mais une vraie école. Sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Lorsque votre enfant est absent ou doit être absent, Il est préférable de le signaler à l'école par téléphone ou par mail.

Ces années très importantes permettent de véritables apprentissages. Les principaux domaines d'apprentissage (cf. programmes de l'école primaire BOEN du 19/06/2008) sont :

- S'appropriier le langage
- Découvrir l'écrit
- Devenir élève
- Agir et s'exprimer avec son corps
- Découvrir le monde
- Percevoir, sentir, imaginer, créer

Comme toute collectivité, l'école possède un règlement intérieur qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents. Le règlement est affiché dans le hall de l'école.

# Le personnel de l'école

## La directrice

Madame [REDACTED]

## Les enseignants

- Classe 1 (TPS/PS)

Mme [REDACTED] (PEMF)

- Classe 2 (PS/MS)

Mme [REDACTED]

- Classe 3 (MS/GS)

Mme [REDACTED]

- Classe 4 (GS)

Mme [REDACTED] (PEMF)

*LES PEMF (professeur d'école maître formateur) ainsi que la directrice sont déchargés de classe une journée par semaine. Cette journée ainsi que les personnes qui l'assureront ne sont pas encore connues pour la rentrée prochaine.*

*Les enseignants personnels de L'Education Nationale sont aidés par des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles). Ces agents sont des personnels dépendants de la mairie (agents municipaux). Elles assistent les enseignants dans leur travail, accompagnent les enfants dans les soins corporels (passage aux toilettes, habillage, sieste) et sont responsables de l'entretien des locaux.*

Mme [REDACTED]

Mme [REDACTED]

Mme [REDACTED]

Mme [REDACTED]

## La vie à l'école

Notre école comprend 4 classes regroupant des enfants d'âges différents (Toute petite et petite section pour les enfants nés en 2010/2011 moyenne section pour les enfants nés en 2009 et grande section pour les enfants nés en 2008)

Durant l'année scolaire, les classes des PEMF peuvent accueillir des stagiaires (préparation au concours de professeurs des écoles) sur des périodes plus ou moins longues.

- **Les horaires**

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, et pour le rythme de la classe.  
Les portes de l'école sont ouvertes :

Pour les entrées

De 8 h 10 à 8 h 20

De 13 h 10 à 13 h 20

Pour les sorties

De 11 h 15 à 11 h 20

De 16 h 15 à 16 h 20

- **L'accueil périscolaire et le restaurant scolaire**

Dans l'école, fonctionnent un service de cantine et de garderie. Ils sont placés sous la responsabilité de la mairie. Veuillez donc vous y adresser pour connaître les conditions de fonctionnement de ces deux services.

- **L'assurance scolaire**

Une attestation civile vous sera demandée en début d'année sur laquelle doivent figurer obligatoirement les termes suivants: «Responsabilité civile et individuelle accident »  
Elle pourra vous être proposée par votre propre compagnie d'assurances ou par la MAE qui est distribuée en début d'année.

- **A prévoir pour la rentrée :**

- Rapporter tous les documents complétés et signés
- Une paire de chaussons qu'il enfilera facilement tout seul (éviter les lacets)
- Une boîte de mouchoirs en papier.
- Un paquet de lingettes.
- Pour des raisons d'hygiène (mais aussi parce que si on vient à l'école, c'est qu'on est déjà un peu grand), la tétine restera à la maison.
- un « doudou », « ninin », préféré (s'il en ressent le besoin) mais aucun autre jouet afin d'éviter disputes et conflits.
- Évitez-lui les tenues vestimentaires fragiles et difficiles à enfiler et ôter seul. Votre enfant va jouer, peindre, dessiner ; il doit être à l'aise, et ne pas avoir peur de se salir en se limitant dans ses réalisations.
- Marquez tous les vêtements qu'il peut être amené à quitter en classe (chaussures, chaussons, manteau, gilet, écharpe, bonnets, gants etc.)

## Les relations avec l'école

Vous serez régulièrement informés des projets, de la vie de l'école par:

- › Une réunion de rentrée qui aura lieu dans les premières semaines de classe.
- › Le cahier de liaison (à signer systématiquement)
- › L'affichage à l'extérieur et l'intérieur de l'école

*Les enseignants se tiennent à votre disposition (sur rendez-vous) pour vous rencontrer et vous entretenir de l'évolution de votre enfant au sein du groupe classe.*

En début d'année, vous serez sollicités pour participer aux élections des représentants des parents d'élèves. Ces parents élus participeront au conseil d'école où siègent également l'équipe enseignante, un représentant de la municipalité, le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale).

Le conseil d'école, réuni 3 fois par an, est informé des activités de l'école ainsi que des problèmes liés à la sécurité, aux travaux, à l'hygiène, à la restauration et à l'accueil périscolaire. Il adopte le règlement scolaire de l'école et le projet d'école.

# VACANCES SCOLAIRES 2013/2014

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des enseignants	Lundi 2 septembre 2013		
Rentrée scolaire des élèves	Mardi 3 septembre 2013		
Vacances de la Toussaint	Samedi 19 octobre 2013 Lundi 4 novembre 2013		
Vacances de Noël	Samedi 21 décembre 2013 Lundi 6 janvier 2014		
Vacances d'hiver	Samedi 1er mars 2014 Lundi 17 mars 2014	Samedi 22 février 2014 Lundi 10 mars 2014	Samedi 15 février 2014 Lundi 3 mars 2014
Vacances de printemps	Samedi 26 avril 2014 Lundi 12 mai 2014	Samedi 19 avril 2014 Lundi 5 mai 2014	Samedi 12 avril 2014 Lundi 28 avril 2014
Début des vacances d'été	Samedi 5 juillet 2014		

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi soir.



***A tous, nous souhaitons une très bonne année dans notre école !***

*L'équipe enseignante*